

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BYK A-GS-446

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : oilfield
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 4

Irritation cutanée : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Cancérogénicité : Catégorie 1B

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Danger par aspiration : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H227 Liquide combustible.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

Conseils de prudence

les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350 Peut provoquer le cancer.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

: **Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 12 %

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : phenol-formaldehyde resin
Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	>= 20 - < 30
2-Ethylhexan-1-ol, sous-produits de fabrication, résidus de distillation	68609-68-7	>= 10 - < 30
Acide dodecylbenzenesulfonique, compose avec le 2-aminoethanol (1:1)	26836-07-7	>= 10 - < 30
Acide diisopropylnaphtalenesulfonique, compose avec la cyclohexylamine (1:1)	68425-61-6	>= 10 - < 30
Distillats a bas point d'ebullition (petrole), residu de fractionnement du reformage catalytique	68477-31-6	>= 5 - < 10
Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	>= 1 - < 5
Xylène	1330-20-7	>= 1 - < 5
Naphthalene	91-20-3	>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

En cas d'ingestion : spécialiste.
: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).
Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Éviter la formation d'aérosols.
 - Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 - Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 - Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
 - Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres :
- Défense de fumer.
 - Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 - Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 - Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	TWA	200 mg/m ³ (la vapeur d'hydrocarbure totale)	ACGIH
Xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 435 mg/m ³	OSHA Z-1
Xylène		STEL	150 ppm 655 mg/m ³	OSHA P0
Xylène		TWA	100 ppm 435 mg/m ³	OSHA P0
Xylène		TWA	20 ppm	ACGIH
Naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm	ACGIH
Naphthalene		TWA	10 ppm 50 mg/m ³	OSHA Z-1
Naphthalene		TWA	10 ppm 50 mg/m ³	OSHA P0
Naphthalene		STEL	15 ppm 75 mg/m ³	OSHA P0
Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	TWA	200 mg/m ³ (la vapeur d'	ACGIH

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

			hydrocarbure totale)	
Xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 435 mg/m3	OSHA Z-1
Xylène		STEL	150 ppm 655 mg/m3	OSHA P0
Xylène		TWA	100 ppm 435 mg/m3	OSHA P0
Xylène		TWA	20 ppm	ACGIH
Naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm	ACGIH
Naphthalene		TWA	10 ppm 50 mg/m3	OSHA Z-1
Naphthalene		TWA	10 ppm 50 mg/m3	OSHA P0
Naphthalene		STEL	15 ppm 75 mg/m3	OSHA P0

Hazardous components without workplace control parameters

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique : liquide
- Couleur : brun
- Odeur : aromatique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : Donnée non disponible
- Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible
- Point initial d'ébullition et : Donnée non disponible

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

intervalle d'ébullition	
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 149.9 °F (65.5 °C) Méthode: coupelle fermée
Limite d'explosivité, supérieure	: Limite d'explosivité, supérieure 7 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: Limite d'explosivité, inférieure 1 % (v)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: > 1
Densité relative/Densité spécifique	: Donnée non disponible
Densité	: 0.9894 g/cm3 (68 °F (20 °C))
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 1.23 mPa.s (77 °F (25 °C))
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Tension superficielle	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Stable Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Stable Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

Produits de décomposition dangereux : Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 200 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**64742-94-5 Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 100 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,500 mg/kg

1330-20-7 Xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,300 mg/kg
Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5000 ppm
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1,700 mg/kg
DL50 (Lapin): > 4,200 mg/kg
BPL: Pas d'information disponible.

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

91-20-3 Naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 316 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 340 ppm
Durée d'exposition: 1.00 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:**1330-20-7 Xylène:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

91-20-3 Naphthalene:

Espèce: Lapin

Méthode: Test de Draize

Résultat: Irritation sévère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:**1330-20-7 Xylène:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

91-20-3 Naphthalene:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Méthode: Test de Draize

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****64742-94-5 Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:**

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

BPL: Pas d'information disponible.

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

Cancérogénicité**IARC**

Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme

Naphthalene

91-20-3

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP

Raisonnement prévu pour être un cancérogène humain

Naphthalene

91-20-3

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation

40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques

Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique
supplémentaire

: Donnée non disponible

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Emballages contaminés : Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

- UN/ID No. : UN 3082
- Nom d'expédition des Nations unies : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Solvent naphtha)
- Classe : 9
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods
- Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
- Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

- Numéro ONU : UN 3082
- Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Solvent naphtha)
- Classe :)
: 9
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : 9
- EmS Code : F-A, S-F
- Polluant marin : oui

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**49 CFR**

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

Numéro ONU / ID / NA : NA 1993
 Nom d'expédition des Nations unies : Combustible liquid, n.o.s.
 (Solvent naphtha)
 Classe : CBL
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : Combustible liquid
 Polluant marin : oui

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]

US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Xylène	1330-20-7	100	5000

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

Xylène	1330-20-7	1.9 %
Naphthalene	91-20-3	.5 %

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

Xylène	1330-20-7	1.9 %
--------	-----------	-------

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

Xylène

1330-20-7

1.9 %

Massachusetts Right To Know

Xylène

1330-20-7

Formaldehyde

50-00-0

Pennsylvania Right To Know

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic

64742-94-5

2-Ethylhexan-1-ol, sous-produits de fabrication, résidus de distillation

68609-68-7

Acide diisopropylnaphtalenesulfonique, compose avec la cyclohexylamine (1:1)

68425-61-6

Acide p-dodecylbenzenesulfonique, compose avec la cyclohexylamine (1:1)

14356-38-8

Distillats a bas point d'ebullition (petrole), residu de fractionnement du reformage catalytique

68477-31-6

résine phénolique

-

résine phénolique

-

Xylène

1330-20-7

Naphthalene

91-20-3

Formaldehyde

50-00-0

New Jersey Right To Know**U.S.: Nombre Secret** : 800963-6023**Commercial****d'Enregistrement de New Jersey pour le proudit (NJ TSRN)****Prop. 65 de la Californie**

⚠ Avertissement: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Naphthalene, Formaldehyde, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	: Nous certifions que tous les composants de ce produit sont énumérés sur le inventaire de TSCA ou ne sont pas sujets aux conditions d'avis par 40 CFR 720 30(h).
Liste active de l'inventaire TSCA	: Tous les composants de ce produit sont répertoriés comme actifs et/ou sont exemptés
Section 5a	: Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.
Section 4 / 12(b)	: Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.

BYK A-GS-446

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 08/06/2026

DSL : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.